



COMMUNIQUÉ

RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Le Maire de Les Angles informe ses administrés qu'il faut d'ores et déjà **préinscrire** les enfants nés en **2018** et en janvier, février, mars **2019**.

Ces préinscriptions se feront en mairie – Service scolarité – **tous les matins de novembre à partir du lundi 2 novembre 2020**, la Direction Académique des services de l'Education Nationale devant disposer des effectifs prévisionnels dès la fin de l'année 2020.

Il conviendra de se présenter muni du **livret de famille**, de **deux justificatifs de domicile sur la commune** et du **carnet de santé de l'enfant** à jour des vaccinations.

Le certificat d'affectation à présenter à la directrice du groupe scolaire devra être retiré au même service de la mairie **fin mai 2021**.

Les dates d'inscriptions auprès des directrices des écoles seront communiquées à ce moment-là.

Rappel : la loi sur l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019. Il vous appartient donc de procéder à l'inscription de votre enfant auprès du Service scolarité de la mairie ou de justifier de son inscription auprès d'un autre établissement de votre choix à ce même service (04 90 15 10 67 ou scolaire@lesangles30.fr).